



DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
Arrondissement Le Mans - Canton de Bonnétable  
1 place de la Mairie - 72380 Joué l'Abbé

Conseil Municipal du 11 septembre 2025  
Délibération n°059-2025

Date de convocation : 04 septembre 2025  
Date d'affichage : 04 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 09  
Nombre de votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le quatre septembre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie de JOUÉ L'ABBÉ en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Magali LAINÉ, Maire.

**Etaient Présents :** Mme Magali LAINÉ, Maire  
Mme Céline JOUVE, M. Philippe TRIGER, Mme Karine MARQUES DA SILVA, Adjoints au Maire  
M. Philippe MASSON, M. Vincent PINEAU, Mme Florence BOUVET,  
M. Pascal CHOPLIN Mme Evelyne REGOUIN conseillers municipaux.

**Etaient absents excusés :** M. Jean-Marie POURCEAU adjoint au Maire donne procuration à Mme Magali LAINÉ, Maire,  
M. Tony MENAGE conseiller municipal donne procuration à Mme Céline JOUVE adjointe au Maire.  
M. David PAUMIER, Conseiller municipal donne procuration à Mme Karine MARQUES DA SILVA Adjointe au Maire.  
Mme Léonie DULUARD, Conseillère municipale donne procuration à Mme Florence BOUVET conseillère municipale.  
M. David SOUCHU conseiller municipal donne procuration à M. Pascal CHOPLIN Conseiller municipal.  
Mme Solène LEBRETON conseillère municipale

**Secrétaire de séance nommée :** Mme Florence BOUVET

**MATIERE :** DOMAINES ET COMPETENCES PAR THEMES  
**SOUS-MATIERE :** ENVIRONNEMENT  
**CODE :** 8.8.2

### **Rapport annuel collecte des déchets et assimilés 2024**

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés nous a adressé son rapport annuel d'activités pour l'année 2024. Madame la Maire énonce les principales données.

Le coût par foyer représente l'accès aux déchetteries du lundi au samedi, la collecte hebdomadaire en porte à porte et le traitement des ordures ménagères, la collecte en porte à porte tous les quinze jours des ordures sélectives et les points d'apport volontaire pour le verre.

La collecte d'ordures ménagères s'est élevée à 2 553 tonnes, 1287 tonnes d'emballages recyclables et 80 tonnes de verres.

On constate une baisse du poids des ordures ménagères ce qui est un point positif.



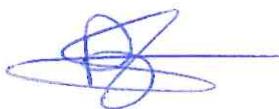
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal reconnaît, à l'unanimité avoir pris connaissance de ce rapport.**

Fait et délibéré en séance, le 11 septembre 2025  
Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Magali LAINÉ



La Secrétaire de séance,  
Florence BOUVET



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

